

# L'Alliance Nationale

Organe de la Société de secours mutuels "L'Alliance Nationale"

"VINCIT CONCORDIA FRATRUM."

Vol. II No 3

Montréal, Juin 1896

50 cts par an

## La Fête St-Jean-Baptiste

Quoique cette année la Société St-Jean-Baptiste, notre société nationale Canadienne-française, n'ait pas cru devoir faire une procession générale, nous pensons qu'il est patriotique de rappeler cette solennité au souvenir de nos membres — quoiqu'ils ne l'aient point oublié certainement. Nous, Canadiens-français, avons l'heureuse fortune d'associer notre religion à nos fêtes civiques et d'en rehausser ainsi l'éclat. Cette union a un côté touchant, bien fait pour émuouvoir le cœur d'un Canadien catholique.

La fête de St-Jean-Baptiste est, à cet égard, une fête patriotique, qui nous rappelle les luttes soutenues pour faire triompher nos libertés religieuses et civiles, affirmer nos droits et notre langue. A ce titre, nous devons toujours la célébrer avec cet entrain communicatif, avec cette sympathie pleine de cœur qui est le caractère distinctif de notre race canadienne-française et nous ne devons pas négliger d'en perpétuer le souvenir.

Dans ce souvenir, en effet, il y a un grand enseignement et une grande espérance.

Nous apprenons par là que nous ne devons compter que sur nous pour faire respecter nos droits, qu'en présentant froidement, mais résolument, nos légitimes revendications, nous obtenons ce qui nous est dû. Nous apprenons qu'il ne faut jamais se décourager ; car Dieu donne toujours à celui qui sait souffrir pour la justice la récompense due à son énergie.

Voilà les enseignements reconfortants que nous trouvons dans notre histoire, et que la fête de St-Jean-Baptiste nous remet en mémoire.

Il y a aussi, dans cette célébration, une grande espérance pour l'avenir de la nationalité canadienne-française. Si nous avons

pu résister, au milieu de tant de désastres, malgré l'abandon et l'oubli dont nous avons été les victimes de la part de ceux qui devaient tout faire pour nous soutenir ; si nous avons déployé cette force d'endurance extraordinaire qui est chez nous une vertu précieuse ; si, grâce à ce don du Ciel, nous avons pu nous maintenir, nous, notre religion et notre langue ; si, grâce à notre nombre, croissant chaque jour, nous avons pu sortir de l'ombre où l'on cherchait à nous reléguer, isolés, sacrifiés par un vainqueur dédaigneux, et prendre notre place au soleil ; si nous avons pu encore y faire à chaque heure cette place plus large, plus considérée, plus respectée, quel avenir nous est-il permis d'espérer, quel rêve de grandeur nous sera-t-il donné d'accomplir, à la condition toutefois de rester toujours dans la voie droite ?

Voilà la grande espérance qui éclaire le vaste horizon déployé devant nous. Cette espérance, sans vouloir la faire trop belle, sans lui donner des couleurs trop éclatantes, est assez brillante par elle-même pour contenter les plus difficiles.

Ne vous a-t-on pas dit, en effet, que la Nouvelle-France pourrait bien renaître à notre profit, à nous, Canadiens-français. N'a-t-on pas répété et ne nous sommes nous pas répété à nous-mêmes qu'un jour viendrait où tous les pays que nous avons depuis un siècle conquis pas à pas par une immigration constante, par une prise de possession pacifique, seraient notre domaine et que nous pourrions constituer là une région catholique et française qui serait, en Amérique, la réalisation des mystérieux desseins de la Providence, entrevus par MM. Olier et de la Dauversière, par Maisonneuve lui-même ; car tout se tient dans notre histoire et c'est à la relire qu'on en comprend le merveilleux enchaînement et qu'on se prend aussi d'espérances incommensurables.

Certes, s'il est une Société qui ait à cœur

d'entretenir de telles pensées dans nos esprits, c'est l'*Alliance Nationale* qui, à l'imitation de la Société St-Jean-Baptiste, a cherché à développer dans l'âme de ses membres les sentiments patriotiques les plus solides, qui a inscrit en tête de ses statuts la pratique de notre religion catholique et l'usage de la langue française comme des titres d'honneur, et qui met sa gloire à la faire prévaloir.

C'est donc pour nous une fête d'un caractère tout spécial que notre fête de St-Jean-Baptiste et nous devons, comme l'ont fait la plupart de nos Cercles, ainsi qu'on le verra dans le numéro de cette Revue, apporter notre tribut de respectueux souvenir aux démonstrations partielles faites en son honneur. Les membres de ces Cercles ont obéi au plus noble sentiment en assistant aux processions qui ont eu lieu. Nous les félicitons de leur empressement à témoigner en cette occasion de l'excellent esprit de nos pères dont ils ont pieusement recueilli les saines traditions.

N'oublions jamais notre glorieux passé : c'est notre meilleure assurance pour un avenir destiné, nous en avons le ferme espoir, à être non moins glorieux.

## Paysage Canadien

LE NOMININGUE

Nous empruntons à une série de scènes de la vie des *cowboys*, par M. Auzias Turenne, de Montréal, l'extrait suivant qui intéressera nos lecteurs. Ces récits *vécus* — réminiscence des scènes auxquelles l'auteur a pris une part active — ont une allure patriotique, pleine de bonne humeur qui leur donne un caractère d'une saveur spéciale. Ils ont eu un réel succès dans la *Revue de Paris* qui les a publiés et nous avons à ce sujet une référence dont M. Auzias-Turenne a le droit d'être fier. C'est M. Paul Bourget, le romancier le plus en vogue de nos jours, l'académicien d'hier au style si brillant, qui, dans son "Outremer" a donné une place d'honneur à la *Confession d'un Cowboy*, lequel a servi de thème aux variations éditées maintenant par la *Revue de Paris*. L'extrait que nous donnons est la peinture du poétique pays du Nomingue qui offre de si ravissants spectacles pour les âmes éprises du beau. On pourra juger du style éclatant de l'auteur, qui est le président du Cercle Charlemagne, lequel com-

prend outre M. Auzias Turenne, un certain nombre de Français distingués.

"Nomingue! Nomingue! Forêts vierges aux senteurs sauvages, rivières mystérieuses qui fuient à travers les savanes en chantant l'hymne des bois, grands lacs que parfois sillonnent en silence les canots d'écorce! Nomingue, Nomingue, qui dira, qui chantera la splendeur de ta création?"

"A travers la forêt, c'est une voie lumineuse que ce chemin Chapleau où l'on s'avance entre les hautes murailles de mérissiers, d'épinettes et de pins Douglas, les yeux ravis par cette végétation luxuriante, les oreilles attentives au grand concert de ce qui vit de la forêt, dans la forêt!"

"D'innombrables daims qui vous regardent au passage et, surpris, jettent un souffle bruyant et frappent du pied le sol sonore; les renards, qui ne marchent pas, mais qui volent, si rapides sont leurs sauts; les chats sauvages, plus farouches encore.... Et puis, là-bas, bien loin, voguant sur la brise du Petit Nomingue, c'est la cloche des Pères, une prière vers le créateur, ou bien le silence, le silence de toute cette nature sauvage, qui est encore une envolée vers Dieu. Ensuite les coups sourds du pic, demandant aux arbres morts sa provision de vers. Les perdrix s'enlèvent lourdement, et, sur les lacs le huart ulule ses plaintes fantastiques, tandis que les canards se laissent aller à la dérive, dans un doux farniente.

"Comme ils chantent sans lasser jamais ceux qui savent les comprendre, ces ruisseaux des bois, si limpides, si cachés, si purs! Qu'il fait bon les entendre, couché dans la mousse, les yeux au ciel à travers les éclaircies des feuillages touffus, et que la vie serait donc délicieuse à s'endormir ainsi sur leurs rives, sans souci des lendemains. Car ils murmurent aux oreilles charmées:

"Vous tous, qui cherchez le onheur très loin, dans les grandes cités, dans ces fournaies humaines où toujours le labeur succède au labeur, sans relache et sans une heure pour Dieu ou pour son œuvre, vous tous, les four bus de la civilisation, écoutez-nous!

"Laissez là cette existence factice dont les besoins centuplent vos travaux au delà même de vos forces, et pendant qu'il en est temps encore, venez donc reprendre la tâche de vos aïeux, au milieu des forêts, dans l'air pur qui n'a jamais passé sur les villes: *Beata solitudo, sola beatitudo!*

"Là, du moins, vous pourrez apprécier

comme la vie est belle, au soleil du bon Dieu ; elle n'ira pas s'absorber toute entière dans la poursuite acharnée du lendemain rêvé, — ce lendemain que la mort seule vous donnera peut-être !...”

“Ils ont fini depuis longtemps et toujours l'on écoute, ravi, sous le charme du vrai. Qui donc, les ayant une fois entendus, a pu jamais les oublier ? Qui de nous, les entendant, n'a frémi ou pleuré, travailleurs des rues et des usines, — plus broyés que les esclaves d'avant le Christ, — commis ou employés, — sous le harnais lamentable de l'habit noir, — avocats ou industriels, pauvres ou riches, forçats, tous entraînés sans merci dans le monstrueux engrenage de notre civilisation ? Mais le tumulte de la ville les a vite fait taire, les voix douces des ruisseaux au fonds des bois, si limpides, si cachés, si purs. Le grand nombre ne sait pas les comprendre et retourne à la fournaise. Et peut-être est-ce mieux : ils ne sont pas dignes de toi, ô mon beau Nomingue !

“Terre promise des chasseurs, eaux rêvées des pêcheurs, paradis des colons forts aux nombreuses familles, Nomingue ! Nomingue ! dans ton air pur comme aux premiers jours du monde grandiront un jour les moissons futures, si saines, si fortes, si resplendissantes de toutes les santés, moissons d'épis et moissons d'hommes, véritable richesse de ce continent ; et tu seras bien alors, ô splendide pays du Nord, le grenier de notre race française sous le regard de Dieu !...”

### Dieu jugera les Juges

Tout blême, avec des yeux cerclés de rouge, un regard flottant de fauve sournois, la bouche fendue d'un sourire vague et niais, Emile Gaudot est assis au banc des prévenus, dans la salle de la cour d'assises d'un chef-lieu de département, non loin de Paris.

Au-dessus des juges, face à face à la salle, un grand christ étend ses bras ; vision sereine dans ce prétoire dont l'atmosphère est faite des miasmes du vice et du crime.

Les juges sont à leurs sièges ; à leurs places les jurés. Après les questions d'usage, le président continue : “Gaudot, vous avez accusé Rosine Ménéié pour lui voler quarante sous ; vous espériez trouver chez elle une plus forte somme ; sans cela vous n'auriez pas commis votre crime.

Gaudot.—J'sais pas, M'sieu.

Le président.—Comment, vous ne savez pas !

Gaudot.—Ma foi, non ! Qu'est-ce que ça pouvait faire ! une vieille carcasse de plus ou de moins ! Moi, je travaille à n'importe quel prix.

Le président.—Votre cynisme révolterait des cannibales. Quand on songe que vous n'avez que dix-sept ans, Gaudot, et que vous avez déjà un formidable dossier, on se demande à quelle école d'infamie vous avez appris tous les secrets du mal.

Gaudot.—Ça pousse tout seul, Monsieur le président !

Le président.—Vous reconnaissez exacts, tous les détails énumérés dans l'acte d'accusation ?

Gaudot.—J'avouerais tout ce qu'on voudra ; je m'en fiche comme un poisson d'une pomme.

Le président.—MM. les jurés apprécieront votre attitude. Je donne la parole à votre défenseur.

M. Saint-Appert, défenseur de Gaudot.—“Messieurs, ma tâche est bien simple, car l'accusé a tout avoué. Je n'ai pas à le défendre, puisque je ne vois pour lui aucune issue à la miséricorde. Aussi, je serai bref.

“Mais si la justice lui demande compte de son crime, vous me permettez de demander compte, à mon tour, à la justice, de son arrêt.

“Quel sera-t-il ? Je l'ignore. Mais, quel qu'il soit, il y a ici quelqu'un plus coupable que le coupable lui-même. Ce coupable, je vous le dénonce, ou plutôt ces coupables, je les accuse : c'est vous, messieurs, qui m'écoutez ; vous qui représentez la société, cette société forcée de punir les fautes que son incurie et sa corruption n'ont pas su prévenir. (Mouvements dans l'auditoire.)

“J'aperçois, sur le mur, devant moi, et je salue le Christ sur sa croix. Il est ici dans votre prétoire, là où vous citez le criminel à votre barre. Pourquoi n'est-il pas dans l'école, là où vous appelez l'enfant pour l'instruire ? Pourquoi châtiez-vous, sous le regard de Dieu, quand vous formez des âmes en dehors de lui ? Et pourquoi faut-il que Gaudot ne rencontre le Dieu du Golgotha pour la première fois qu'ici ? Pourquoi ne l'a-t-il pas rencontré devant les bancs de son école ? Il aurait sans doute évité le banc d'infamie où il est aujourd'hui.

“Qui lui a dit qu'il y avait un Dieu, une justice future ? Qui lui a parlé de son âme, du respect de son prochain, de l'amour des frères ? Quand lui a-t-on appris la loi de Dieu : “Tu ne tueras point ?”

“On a laissé cette âme à ses mauvais ins-

tincts ; cet enfant a vécu comme un jeune fauve, dans un désert, seul, dans cette société qui va frapper le tigre, quand elle aurait dû, à l'heure propice, couper ses griffes et calmer sa férocité."

Gaudot écoute avec stupeur, comme avec triomphe, ce plaidoyer si étrange pour lui, et un éclair de satisfaction traverse ses yeux, quand M. Saint-Appert conclut, en s'écriant : "Oui, c'est vous que j'accuse, Messieurs ; vous, civilisés, qui n'êtes que des barbares ; moralistes, qui menez l'athéisme et la pornographie à grand orchestre ; et vous vous étonnez qu'on vous réponde par le crime et la déchéance !

"Condamnez mon client, c'est votre droit ; mais je vous accuse, et c'est mon devoir."

M. Saint-Appert s'assied ; la salle est littéralement soulevée ; des applaudissements éclatent, aussitôt réprimés par le président. Les jurés se retirent dans la salle de leurs délibérations et rapportent un verdict affirmatif sur toutes les questions. En conséquence, Gaudot, malgré son jeune âge, est condamné à la peine de mort.

"Dieu jugera les juges !" s'écrie M. Saint-Appert, en se levant et en montrant le Christ.  
— *Semaine Religieuse de Marseille.*

## A travers les Auteurs Célèbres

### L'ESPRIT

Qu'est-ce que l'esprit dont les hommes paraissent si vains ? Si nous le considérons selon la nature, c'est un feu qu'une maladie et qu'un accident amortissent sensiblement. C'est un tempérament délicat qui se dérègle, une heureuse conformation d'organes qui s'épuise et qui se dissipe. C'est la partie la plus vive et la plus subtile de l'âme qui s'appesantit, et qui semble vieillir avec le corps. C'est une finesse de raison qui s'évapore et qui est d'autant plus faible et plus sujette à s'évanouir, qu'elle est plus délicate et plus épurée. Si nous le considérons selon Dieu, c'est une partie de nous-mêmes, plus curieuse que savante, qui s'égare dans ses pensées. C'est une puissance orgueilleuse qui est souvent contraire à l'humilité et à la simplicité chrétiennes et qui, laissant souvent la vérité pour le mensonge, n'ignore que ce qu'il faudrait savoir, et ne sait que ce qu'il faudrait ignorer.

(FLÉCHIER.)

### LE MÉRITE FRIVOLE

Un homme du monde est celui qui a beaucoup d'esprit inutile, qui sait dire des choses flatteuses qui ne flattent point, des choses sensées qui n'instruisent point ; qui ne peut persuader personne, quoiqu'il parle bien ; qui a de cette d'éloquence qui sait créer ou embellir les bagatelles et qui annéantit les grands sujets ; aussi pénétrant sur le ridicule qu'aveugle et dédaigneux pour le mérite ; un homme riche en paroles et en extérieur ; qui, ne pouvant primer par le bon sens, s'efforce de paraître par la singularité ; qui, craignant de peser par la raison, pèse par son inconséquence et ses écarts ; plaisant sans gaieté, vif sans passions ; qui a besoin de changer sans cesse de lieux et d'objets, et ne peut suppléer par la variété de ses amusements le défaut de son propre fonds.

Si plusieurs personnes de son caractère se rencontrent ensemble, et qu'on ne puisse pas arranger une partie, ces hommes qui ont tant d'esprit n'en ont pas assez pour soutenir une demi-heure de conversation, même avec des femmes, et ne pas s'ennuyer d'abord les uns des autres. Tous les faits, toutes les nouvelles, toutes les plaisanteries, toutes les réflexions sont épuisées en un moment ; celui qui n'est pas employé à un quadrille ou à un quinze est obligé de se tenir assis auprès de ceux qui jouent, pour ne pas se trouver vis-à-vis d'un autre homme qui est auprès du feu et auquel il n'a rien à dire. Tous ces gens aimables, qui ont banni la raison de leurs discours, font voir qu'on ne peut s'en passer ; le faux peut fournir quelques scènes qui piquent la surface de l'esprit, mais il n'y a que le vrai qui touche et qui ne s'épuise jamais.

(VAUVENARGUES.)

### L'ALPHABET FRANÇAIS

En feuilletant l'album d'une jolie femme, il m'est, par hasard, tombé sous les yeux cet alphabet original, dont les maximes pourront servir à chacun.

Je les transcris tel que je les ai trouvées.

- A vant tout, sachez que l'honnêteté est la mère du succès.
- B aissez vos prétentions et vous élèverez vos mérites.
- C omptez sur vous seul, jamais sur vos amis.
- D étournez vos ennemis par une conduite irréprochable.
- E tayer vos jugements sur la droite raison.

Faites le bien sans calcul, c'est le meilleur placement.  
 Grandissez avec les difficultés ; vous en triompherez.  
 Hypocrisie et lâcheté sont synonymes.  
 Interrogez les livres, ils vous répondront.  
 Jugez vos semblables en bien, il est toujours temps de voir le mal.  
 Kant, le philosophe, professait l'observation de soi-même.  
 Laissez faire l'envie, elle proclame vos mérites.  
 M odérez vos colères, elles ne poussent à rien.  
 Ne frappez jamais une femme, même avec une fleur.  
 O ubliez les outrages et notez les bienfaits.  
 Passez sur les choses petites, occupez-vous des grandes.  
 Qui bat une femme, méprise sa mère.  
 Regardez vos actes avant de juger les autres.  
 Sachez vous taire à propos, le monde est un perfide.  
 Triompez de vous-même avant de vouloir triompher des autres.  
 Unissez vos efforts à ceux de tout homme de bien.  
 Voyez qui vous entoure avant de parler.  
 X antipe, la méchante femme, a fait de Socrate un modèle de douceur.  
 Yankee est synonyme de ruse, j'en sais bon nombre qui le sont sur ce point.  
 Z èle et courage, telle doit être notre devise.  
 Whig veut dire : "We hope in God", faites de même.

T. C.

---

## PENSEES

---

L'orgueil est une pyramide dont la pointe est un niais.

\* \*

Une femme qui aime trop les sciences n'aime pas le berceau.

\* \*

Le bien qu'on fait parfume l'âme,  
 On s'en souvient toujours un peu !

\* \*

L'homme qui ose rester debout quand les autres se courbent, en semble plus grand.

\* \*

La fierté du cœur est l'attribue des honnêtes gens ; la fierté des manières est celui des sots.

\* \*

L'homme trouve parfois du plaisir à se

faire du mal : c'est encore une façon de se sentir libre.

\* \*

Dans une réunion, le plus sûr moyen de distinction, c'est le silence : rien n'excite la curiosité comme un homme qui se tait.

\* \*

Il y a dans ce monde deux êtres qui tressaillent profondément : la mère qui retrouve son enfant et le tigre qui retrouve sa proie.

---

## Berceuse

---

Toi dont l'âme à peine éclose,  
 — Petit ange aux yeux si doux —  
 Se berce en un songe rose,  
 Dors en paix sur mes genoux.

Comme un rayon de l'aurore  
 Empourprant l'azur du ciel,  
 Ton front serein porte encore  
 Le sceau du souffle immortel.

Tes yeux sont pleins de sourires,  
 Ta lèvre ouverte aux baisers,  
 Et si parfois tu soupîres,  
 Tes pleurs sont vite apaisés.

Près de nous, ta vie est douce :  
 Pour épargner à tes pas  
 La plus légère secousse,  
 Vers toi se tendent nos bras.

Enfant, plus tard, sur la terre,  
 Tu marcheras ton chemin,  
 Peut-être loin de ta mère  
 Et sans l'appui de sa main.

Alors, le long de la route,  
 Si ta force fait défaut,  
 Dans la crainte ou dans le doute,  
 Lève tes regards en haut.

Dieu sur nous veille sans cesse,  
 Et, quand tu prieras vers lui,  
 Sois certain que sa tendresse  
 Te prêteras son appui.

Ta paupière reste close,  
 Petit ange aux yeux si doux !  
 bercé dans un songe rose,  
 Dors en paix sur mes genoux !

NAPOLEON LEGENDRE.

# L'Alliance Nationale

PUBLIÉ PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS  
L' "ALLIANCE NATIONALE"

A MONTREAL

76 Rue St-Jacques

B. P. Boîte 2172

MONTREAL, JUIN 1896

## AVIS

1o Les secrétaires doivent nous transmettre la liste d'adresse des membres de leurs cercles, en y inscrivant les noms par ordre alphabétique, s'ils ne l'ont pas déjà fait. De même pour les additions et corrections à y faire; indiquant dans ce dernier cas, l'adresse précédente et la nouvelle adresse.

2o Les cercles qui ont élu de nouveaux trésoriers ou sec.-financiers, doivent nous faire parvenir *immédiatement* les actes de cautionnement de ces officiers. (Art. 142, 145, 163 et 164, et Formule No 14).

3o. Les contributions doivent être payées *avant le 1er jour* du mois pour lequel elles sont dues;—un membre est suspendu, s'il a négligé de s'acquitter pendant deux mois.—Il peut être réintégré sans aucun frais dans les 30 premiers jours de sa suspension en s'acquittant et produisant une demande selon la formule No 9. Ce délai écoulé, il lui faut subir l'examen médical. (Art. 355, 356, etc.)

4o Les chèques transmis au Sec.-Gén. doivent être faits payables à "l'ordre de la Banque Jacques-Cartier, pour dépôt au crédit de l'Alliance Nationale." (Art. 218.)

5o Les sec.-financiers ne peuvent pas nous transmettre d'acomptes sur le montant des contributions dues par un membre. La remise doit comprendre l'arriéré de contribution et *celle du mois courant*. (Art. 196).

## NOTES EDITORIALES

Beau résultat pour le mois de juin dans le recrutement des nouveaux membres.

Tous les rapports semi-annuels qui nous sont parvenus jusqu'ici constatent l'état de prospérité incontestable des caisses de maladie de nos cercles.

Maintenant que les élections parlementaires sont terminées les comités chargés des préparatifs de la Convention vont se mettre sérieusement à l'œuvre.

L'élection de M. J. E. Lachapelle, N. P., à la présidence du Cercle St-Vincent, est un

gage de succès pour ce dernier, et nous le félicitons de tout cœur de son choix.

Un dernier effort pour augmenter l'effectif de votre cercle dans le mois de juillet, afin de lui donner droit à une représentation plus nombreuse à la Convention du Conseil Général qui aura lieu au mois d'août prochain.

Les secrétaires financiers et trésoriers voudront bien ne pas perdre de vue qu'ils doivent transmettre au Bureau Exécutif avec leur rapport du mois de juillet le montant du pour rétribution semi-annuelle pour tous les membres en règles au premier juillet.

Bonne nouvelle! Le Bureau Exécutif autorise les cercles à faire sur les droits d'entrée des membres qui seront admis pendant le mois de juillet, les diminutions autorisées pendant le concours qui s'est terminé le 30 juin. C'est le temps d'en profiter pour faire entrer vos amis.

Les cercles qui ont droit à plusieurs délégués peuvent conférer à un ou deux délégués seulement le droit d'émettre plusieurs votes chacun. (Art. 55 des Statuts). Ces dispositions permettent aux cercles éloignés du siège de la Convention de se faire représenter d'une manière convenable sans encourir des frais de représentation considérables.

Nous avons appris avec plaisir que notre distingué confrère M. S. Thibaudeau a été élu président du Cercle Salaberry, en remplacement de M. Z. Boyer, qui n'a pu continuer à remplir cette fonction depuis qu'il a été nommé Surintendant du canal de Beauharnois. Nous sommes heureux de souhaiter au nouveau titulaire, ainsi qu'à son collègue, M. Davis, vice-président, un plein succès dans leur administration.

La représentation des cercles aux Sessions du Conseil Général est basée sur leur effectif de membres en règle, dans la proportion d'un délégué par cinquante membres ou fraction de ce nombre.

Ainsi un cercle qui compte moins de cinquante membres, a droit à un délégué. Celui qui en a plus de cinquante et moins de cent un a droit à deux délégués. Quelle est l'ambition de votre cercle sous ce rapport?

## Elections Parlementaires

L'Alliance Nationale n'a jamais laissé la politique entrer dans ses rangs, aussi elle possède des amis dévoués dans tous les partis. Dans les dernières élections, elle comptait, des deux côtés, des candidats soit dans un camp, soit dans un autre. Il y a donc eu des vainqueurs et des vaincus. Aux premiers, elle offre des félicitations pour le succès obtenu, et adresse, en même temps, aux seconds ses sentiments de condoléance.

Au nombre des heureux vainqueurs, l'Alliance Nationale salue avec bonheur nos honorables confrères : C. A. Geoffron (Chambly-Verchères), J. H. Bergeron (Beauharnois) O. E. Talbot (Bellechasse), J. A. C. Madore (Hochelaga), Dr Marcotte (Champlain), H. Bourassa (Labelle), R. Préfontaine (Maisonneuve), A. Chauvin (Terrebonne), P. A. Choquette (Montmagny), C. Fitzpatrick (Québec).

Ces nominations auront l'avantage de réprendre de plus en plus l'Alliance Nationale, appelée à profiter comme influence de l'élevation de ces membres qui ont toujours manifesté leur profonde sympathie pour notre société.

## Démission, Nomination, Promotion

Nous avons le regret d'annoncer que M. J. M. Wilson, vice-président du Bureau Exécutif, a cru devoir donner sa démission de ses hautes fonctions. Les raisons très sérieuses qu'il nous a données, nous a forcé de nous incliner devant les justes motifs invoqués par lui. Il est surchargé de travail par suite du poste qu'il occupe dans la maison de commerce dirigée par lui. Mais ceci ne l'empêche pas de rester un des fidèles partisans de notre Société. On sait quel dévouement il a apporté à notre œuvre, et combien il en a aidé le développement et aussi quelle intelligence pratique il a déployé dans les fonctions qu'il a remplies dans l'Alliance Nationale. Nous lui adressons l'expression de notre profonde reconnaissance pour tous les services rendus, et sommes certain que nous le retrouverons prêt à nous aider, si le besoin s'en faisait sentir.

M. J. M. Wilson a été remplacé par M. A. C. Decary, membre du Bureau Exécutif, un des cinq premiers fondateurs de l'Alliance Nationale dont nous avons pu déjà éprouver le dévouement et l'activité. Il est admira-

blement à sa place dans sa nouvelle position de vice-président et sa nomination rencontrera une unanime approbation.

M. L. G. Lapointe, président du Cercle Bourget, ancien président de l'Union St-Pierre de Montréal, a été choisi pour compléter le Bureau Exécutif. Par son zèle pour les œuvres mutualistes, il était tout indiqué pour le poste qui vient de lui être confié. C'est une excellente recrue dont nous nous applaudissons à tous les titres pour le Bureau Exécutif.

## Nos Sociétés de Bienfaisance

Une des grandes créations de la philanthropie chrétienne contemporaine est, sans contredit, l'institution sur des bases solides de nos sociétés de bienfaisance et de secours mutuels. De tout temps, les incertitudes de la vie ont attiré l'attention des légistes et des amis de l'humanité, comme elles ont créé des soucis à ceux qui n'avaient pour tout capital que leur santé, qu'un souffle peut abattre, et leur énergie que le temps finit toujours par épuiser. Aussi a-t-on vu, au sein même de l'Europe du moyen âge, la création de *caisses*, de *fonds*, de *corporations* ou *kistes*, comme on les nommait en Ecosse et en Allemagne, pour le soulagement des malades et le soutien de la veuve et de l'orphelin.

Si ces institutions n'ont pas toujours eu tout le succès désirable, c'est que la plupart reposaient sur des principes erronés que les statistiques ont plus tard corrigés.

Mais aujourd'hui que les Chas. Ansell, les Finlaison, et les F. G. P. Nelson nous fournissent des calculs de probabilité, fondés sur la moyenne de la maladie aux différents époques de la vie humaine, les causes qui ont gêné le bon fonctionnement des sociétés bienveillantes ont disparu et leurs conditions de vitalité sont bien établies.

Le Gouvernement Anglais s'en est occupé à plusieurs reprises; mais ce ne fut qu'en 1875, lors de l'adoption de l'Acte 38 et 39, Vict., Ch. 60, que les sociétés de bienfaisance furent assises sur des bases solides et durables.

Un grand nombre de sociétés ont surgi depuis dans tout l'Empire Britannique. Notre Canada a vu les siennes naître et se développer. Il a droit d'être fier des bienfaits répandus par ses Unions St-Joseph, St-Pierre, etc., par la Société des Artisans, et par une autre société qui nous intéresse

de plus près : l'*Alliance Nationale*, fondée il y a trois ans à peine. Cette dernière doit à la sagesse de sa constitution et à l'initiative de ses membres fondateurs, le prompt développement qui, en moins de trois années, en a fait une société puissante et propre à rendre d'importants services à notre population canadienne-française. Pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler qu'elle compte aujourd'hui au delà de 3,000 membres actifs avec un capital de réserve de \$48,000.

Cette nouvelle société ne peut manquer de continuer à s'accroître dans les mêmes proportions que par le passé, et je suis convaincu qu'un brillant avenir lui est réservé. Aussi nous nourrissons l'espoir que dans un siècle d'ici, nos petits-fils auront encore pour devise le *Vincit concordia fratrum* de l'*Alliance Nationale* d'aujourd'hui.

J. V. DESAULNIERS.

### ELECTIONS D'OFFICIERS.

(Suite.)

#### CERCLE STE-ANNE DE BELLEVUE No 7.

Prés., J. L. Michaud ; vice-prés., S. D. Hamilton ; sec.-arch., M. C. Bezner ; sec.-fin., Alf. Lamarche ; trés., Urgel Brunet ; méd.-exam., L. N. F. Cypriot ; comm.-ord., Aimé Blais ; int., J. Bériault. Suggéré comme S.P.G., A. Charet, présent titulaire.

#### CERCLE STE-THERÈSE, No 27.

Prés., J. A. Duquette ; vice-prés., N. Desjardins ; sec.-arch., H. Caron ; sec.-fin., O. Forget ; trés., I. Mathieu ; méd.-exam., S. Desjardins ; comm., Sim. Desjardins ; int., Ald. Lauzon.

Suggéré comme S.P.G., Jos Deschambault, présent titulaire.

#### CERCLE ST-FELIX, No 41.

Prés., G. Desrosiers ; vice-prés., Alex. Robillard ; sec.-arch., H. Ducharme ; sec.-fin., H. Lavallée ; trés., Max. Poirier ; méd.-exam., G. Desrosiers ; comm.-ord., H. St-Aubin ; int., Jos Beausoleil.

Suggéré comme S.P.G., Noé Gravel, présent titulaire.

#### CERCLE ST-JEAN-CHRYSOSTOME, No 54.

Prés., Louis Ste-Marie ; vice-prés., Jos Payant ; sec.-arch., Art. Payant ; sec.-fin., Tréfilé Hébert ; trés., Alph. Demers ; méd.-exam., A. J. Toupin ; comm.-ord., Elie Vincent ; int., Zénophile Foisy.

Suggéré comme S.P.G., J. B. Dumouchel, présent titulaire.

#### CERCLE MATANE, No 95.

Prés., J. E. Gagnon ; vice-prés., François Charest ;

sec.-arch., F. X. Rinfret ; sec.-fin., Geo. Durette ; trés., Geo. Santerre ; méd.-exam., A. Bouillon ; comm.-ord., Alex. Côté ; int., Etienne Chenard ; audit., J.-Bte Desjardins.

### Condoléances

Les membres du Bureau Exécutif, à leur réunion régulière de juin, ont adopté, par un vote unanime, la résolution suivante :

"Les membres du Bureau Exécutif ont appris avec un vif sentiment de regret la mort de M. Charles Crépeau, ancien citoyen de St-Henri de Mascouche, et père de M. F. G. Crépeau, leur collègue comme membre du Bureau, et tiennent à exprimer à celui-ci leur profonde sympathie pour le malheur qui vient de le frapper."

Nous prions notre distingué confrère, ainsi que la famille du regretté défunt, de croire que nous nous associons de tout cœur aux sentiments exprimés dans la résolution ci-dessus.

#### CERCLE ST-PIERRE, No 8.

La résolution reproduite ci-après proposée par les confrères H. A. Archambault et Louis Girard, a été adoptée par le cercle à l'unanimité des voix :

"Les membres du Cercle St-Pierre, No 8, ont appris avec peine la mort de Madame Germain, mère de M. Almeric Germain et belle-sœur de M. Alph. Germain, tous deux membres de ce cercle, et prient leurs confrères ainsi que la famille éplorée d'agréer leur sincères condoléances."

### Jurisprudence

La question tranchée par la décision ci-dessous de la Cour d'Appel est d'une très grande importance pour les sociétés de secours mutuels. Nous croyons servir les intérêts généraux de la mutualité en publiant *in extenso* le jugement intervenu.

Il y va, en effet, de l'avenir de nos sociétés de bienfaisance, qu'il soit parfaitement compris que l'examen médical est une question absolument de bonne foi. Nous avons eu l'occasion d'en parler dans la *Revue* et de dire à ce sujet à quelles obligations était tenu le postulant. Nous y renvoyons nos lecteurs dont nous attirons l'attention de la manière la plus expresse sur le jugement ci-après.

Coram—Sir A. Lacoste, C. J., Bossé, Blancher, Hall, Wurtele, J. J.

## LA SOCIÉTÉ DES ARTISANS CANADIENS-FRANÇAIS,

Demanderesse en Cour Inférieure,

APPELANTE.

vs.

GAUVIN, veuve de feu Alphonse Robitaille,

Défenderesse en Cour Inférieure,

INTIMÉE.

*Société de secours mutuels.—Examen médical.—Réticence concernant un fait matériel.—Crachement de sang.—Poursuite à effet d'annuler le contrat après décès.*

## EXPOSÉ SOMMAIRE DES FAITS.

En demandant à être admis comme membre d'une société de Secours mutuels, l'époux de l'Intimée a déclaré qu'il ne crachait pas le sang, qu'il ne souffrait d'aucune maladie organique ou accidentelle, et qu'il n'avait jamais consulté un médecin. Une des conditions de son admission, comme membre de l'Appelante, était la reconnaissance par écrit du postulant qu'il avait reçu copie des statuts de la Société et connaissait leur contenu, lequel décrète entre'autres choses, la perte de tout bénéfice et sa passibilité d'expulsion de la Société, dans le cas où il aurait sciemment déguisé la vérité lors de son examen médical. Peu de temps après son admission, il tomba malade et mourut de consommation en moins de quatre mois. Après enquête, il fut constaté que moins de deux ans avant sa demande d'admission, il avait eu une violente attaque de *grippe*, durant environ trois semaines, et que, pendant cette maladie, il avait reçu les soins d'un médecin et craché le sang. C'est alors que la Société prit une action contre l'intimée—la veuve du nommé *A. Robitaille* et la tutrice de son enfant mineur,—pour annuler le contrat et pour être déchargé de tout paiement à ses héritiers.

## RÉSUMÉ DU JUGEMENT

La Cour maintient l'action parce que le défunt ayant déguisé un détail essentiel et répondu faussement à la demande spéciale adressée lors de son examen médical, a, par ce seul fait, vicié le contrat que l'appelante a signé avec lui sur la foi de ses déclarations. Les associations comme l'appelante tombent sous le coup des lois qui régissent les compagnies ordinaires d'assurance.

## OBSERVATIONS DE L'HON. JUGE HALL QUI A PRONONCÉ LE JUGEMENT DE LA COUR D'APPEL

L'Appelante est une société de secours mutuels, qui garantit à ses membres, moyennant le paiement d'une certaine prime mensuelle, l'avantage d'une assurance ordinaire sur la vie, jusqu'au montant de \$1,000 chacun.

En décembre 1891, le défunt Alphonse Robitaille, époux de l'Intimée, demandait son admission dans la société, en la manière ordinaire. Comme une bonne santé, tout aussi bien que les probabilités de la durée moyenne de la vie, doivent être nécessairement la base de l'administration financière sagement conçue pour une association de ce genre, les candidats sont d'abord appelés à signer une déclaration à cet effet, en réponse à des questions soigneusement préparées. Au nombre des questions posées à Robitaille et auxquelles il a répondu, se trouvent les suivantes :

" 14. 1. Etes-vous sujet aux maladies suivantes, ou avez-vous jamais été affecté par aucune d'elles.

Hémoptysie ou crachement de sang? Réponse : Non.

" 15. 2. Le postulant a-t-il eu aucune autre maladie sérieuse, constitutionnelle ou accidentelle? Réponse : Non.

" 16 et 17. 2. A quelle époque a-t-il consulté, la dernière fois, un médecin, et pour quelle maladie? Réponse : Jamais."

L'aspirant paraissant être en bonne santé, et déclarant qu'il n'avait jamais été malade antérieurement, le médecin de la Société crut devoir faire un rapport favorable sur le cas sans faire un examen soigneux du sujet, et sa demande fut accordée le 15 décembre 1891. Cependant, l'une des conditions de son admission était la reconnaissance écrite de sa part qu'il avait reçu copie des statuts de la Société et qu'il avait pris connaissance de leurs stipulations—dont l'une décrétrait la déchéance de tout bénéfice et la passibilité d'expulsion de la Société contre celui qui aurait sciemment déguisé la vérité. Dans le cours des cinq semaines suivant son admission, Robitaille tombe malade de consommation et décède le 23 avril 1892. Le caractère et le résultat fatal de cette maladie frappant le défunt si tôt après son admission, suscitèrent une nouvelle enquête, de laquelle enquête il a résulté que, en 1890, moins de deux ans avant son admission, Robitaille avait souffert d'une forte attaque de *grippe*, que cette attaque avait duré environ trois semaines durant lesquelles il avait craché le sang et reçu les soins d'un médecin.

En apprenant ces faits, la Société crut devoir en justice pour ses autres membres, prendre la présente action aux fins d'annuler le contrat et d'être déchargée de tout paiement aux héritiers du défunt, malgré que, en apprenant le décès, le Bureau Principal, à Montréal, —agissant comme à l'ordinaire en pareil cas— avait prélevé sur chacun des membres survivants la cotisation requise pour former le montant nominal dû en vertu de la police. Cette poursuite, dirigée contre la veuve et tutrice de l'enfant mineur du décédé, n'a pas été contestée et la preuve en a été faite *ex parte*; mais les témoins ont été transquestionnés par le conseil qui avait comparu dans la cause comme représentant la

défenderesse. Jugement a été rendu en Cour Inférieure, renvoyant l'action sous prétexte que la Demanderesse avait failli dans sa preuve à l'effet que Robitaille a succombé à quelque maladie dont il était atteint lors de son admission, ou de quelqu'autre maladie antérieure qu'il aurait cachée à la Société, ou que, lors de son admission, il souffrait d'une maladie organique quelconque. Et la Demanderesse s'est pourvue contre ce jugement par le présent appel.

La présente cause susciterait de plus grandes difficultés si l'action de la demanderesse se bornait aux allégations de fait qui sont tenues comme non-prouvées par les *considerants* du jugement de la Cour Supérieure; mais, dans notre opinion, tous ces *considerants* pourraient être bien fondés en faits qu'il existerait encore des motifs suffisants pour accorder les conclusions de la Demanderesse. Les principaux points de la demande, et la base de notre décision, en renversant le jugement de la Cour Inférieure et maintenant l'action de la Demanderesse, est que, lors de son examen par le médecin, le décédé a caché un fait matériel et a répondu faussement à une question spéciale qui lui était faite dans son examen médical, et que par là, il a vicié le contrat que la Demanderesse a fait avec lui sur la foi des ces déclarations. Il lui a été demandé s'il était sujet à, entr'autres maladies, le "crachement de sang," il a répondu: "Non." Il lui a été aussi demandé s'il n'avait jamais souffert d'autre maladie sérieuse, constitutionnelle ou accidentelle, et il a répondu: "Non." Et il lui a été de plus demandé à quelle époque et pour quelle maladie il avait consulté un médecin une dernière fois, et il a répondu "Jamais." Le preuve démontre que Robitaille a souffert d'une attaque de grippe en 1890, attaque qui n'était pas très sérieuse par elle-même, peut-être, — bien qu'elle ait nécessité les soins d'un médecin durant trois semaines environ, — mais qui était accompagnée du symptôme toujours alarmant de crachement de sang. Il ressort à la fois de la preuve et de ses propres impressions recueillies durant sa dernière maladie, que ce n'était pas là un cas accidentel ni d'aucune importance. Son père dit: "que le fait ne s'est pas produit plus de trois fois et qu'il n'était pas plus extraordinaire que pour les attaques semblables auxquelles il a été lui-même sujet; cependant il emploie le mot significatif "vomi," indiquant par là qu'il y avait au delà d'un simple crachement.

Son médecin lui-même ne décrit pas le cas comme nécessairement sérieux. En parlant de son attaque de grippe, il dit: "Elle s'est manifestée par les symptômes ordinaires, mais la douleur s'est fait sentir dans la poitrine. Il y a eu crachement de sang.

Q. A plusieurs reprises?

R. Oui, assez abondant, mais pas assez abondant, cependant, pour appeler cela hémorragie. On appelle cela hémoptysie."

Le juge cite d'autres parties de témoignage au même effet, et continue en ces termes:

Il est évident qu'il a délibérément caché, dans son examen médical, des informations que la Société avait le droit d'obtenir.

Il est possible que, s'il n'eut rien dissimulé, le résultat eut été le même, et que le médecin de la Société,

après une inspection particulière, eut constaté qu'il n'y avait chez lui aucune indication de maladie organique, et qu'en conséquence la demande d'admission eut été acceptée; mais, dans ce cas, la Société aurait agi *avec connaissance de cause*. Tandis que, dans l'espèce, elle a accepté comme sain un sujet qui avait lieu de croire qu'il était atteint d'une affection pulmonaire ou d'une grave prédisposition à cette maladie.

Je ne puis mieux faire *pour illustrer* la question sous considération que de citer les remarques de deux juges distingués, dans une cause à peu près identique: *Geach and Ingall, décidée par la Cour d'Échiquier, en Angleterre, et rapportée 14. M. & M., p. 95 [1845]*. L'assuré alléguait dans sa déclaration qu'il était alors en bonne santé et sujet à aucune maladie, ni sous l'empire d'aucune habitude de nature à abrégier la vie; qu'il n'avait jamais eu, en aucun temps, aucune des maladies suivantes: crachement de sang, symptômes de consommation, asthme, toux, ou autre affection des poumons. Une des conditions de la police d'assurance était que la dite police deviendrait nulle et serait annulée si quelqu'une des allégations de l'assuré n'était pas vraie.

Les témoins de la défense ont prouvé que, environ quatre ans avant que la police prit effet, l'assuré avait craché le sang et avait eu d'autres symptômes de la consommation. Il mourut de consommation en 1843. *Anderson, B.* "Le fait de cracher du sang n'est rien en soi; mais il faut certainement y voir un symptôme de nature à abrégier la vie. Personne ne peut se faire extraire une dent sans cracher du sang. D'un autre côté, si quelqu'un crache habituellement le sang, bien qu'il n'en puisse préciser le point de départ, cependant, comme ce seul fait démontre la faiblesse de quelque organe contenant du sang, il doit en informer la compagnie d'assurance, car personne ne peut douter que la connaissance de ce fait est de nature à aider matériellement la compagnie à prendre une décision, et l'on doit être de bonne foi en pareille matière. De plus, s'il avait craché le sang une seule fois et que cela eut été la conséquence de la maladie appelée crachement de sang, il devait le déclarer, et le fait de ne l'avoir pas fait suffirait pour annuler la police." *Rollo, B.* "Je n'ai aucun doute qu'un homme ayant déjà craché du sang venant du poulmon — quelque peu considérable qu'en soit la quantité — ou s'il en a craché venant d'une maladie de la gorge, il est tenu de le déclarer. Le fait doit en être connu afin que le médecin aviseur puisse faire une enquête en rapport avec la déclaration."

Voir aussi *Duckett vs. Williams*, 2 Crompton & M. 348, et *Anderson vs. Fitzgerald*, 4 H. aff. L. Cas. 484.

Les articles particuliers de notre code qui concernent l'assurance — 2487 et 2588 — sont concluants, à notre avis, au soutien des droits invoqués par l'appelante. Et même si l'on pouvait prétendre, en s'appuyant sur quelque *technicalité*, que le contrat dont il s'agit en cette cause, ne peut pas être considéré comme un contrat d'assurance, comme nous le croyons, nous considérons que le principe général relatif à l'annulation des contrats pour cause de fraude, tel que posé au C. C. 933, suffirait pour les fins de l'appel en la présente cause.

C'est pourquoi, tout en sympathisant avec la Défenderesse, nous n'avons pas d'autre alternative que de maintenir l'appel, avec dépens. — (*Rap. Judiciaires*, Québec, Vol. IV, Nos 7 et 8.)

## PARTIE OFFICIELLE

### Droits d'Entrée

*Arrêté du Bureau Exécutif  
en date du 26 juin, 1896.*

#### Le Bureau Exécutif,

Considérant que le travail d'organisation des élections parlementaires qui se sont terminées le 23 juin dernier, a empêché un grand nombre de personnes de prendre avantage du dernier concours de recrutement pour entrer dans l'association, et qu'il est désirable de donner une nouvelle occasion aux Cercles d'augmenter leur effectif avant le premier d'août prochain :

#### ARRÊTÉ

Art. 1. Le Bureau Exécutif fera remise aux Cercles d'une partie des honoraires d'enregistrement qui lui seront dus en vertu du 2ème paragraphe de l'article 213 des statuts pour les membres non fondateurs qui seront définitivement admis par les Cercles pendant ce cours. Ces honoraires d'enregistrement seront en conséquence les suivants :

Pour un certificat de dotation de \$500, \$0.50 au lieu de \$1.50.

Pour un certificat de dotation de \$1,000, \$1.00 au lieu de \$2.00.

Pour un certificat de dotation de \$2,000, \$2.00 au lieu de \$3.50.

Pour un certificat de dotation de 3,000, \$3.00 au lieu de \$4.50.

Art. 2. Les Cercles sont autorisés à diminuer, par règlement, pour le temps du concours, de \$3.00 chacun (ou d'une somme moindre) les taux du droit d'entrée fixés par l'article 176 des statuts. Le dépôt de \$2.00 requis des candidats, en vertu des articles 10 et 175 restant obligatoire.

## ÉTAT FINANCIER

*Au 30 avril 1896*

### CAISSE DE DOTATION

#### RECETTES

Balance au 31 Mars 1896 ..... \$44,414.02

Produit des Contributions  
d'Avril 1896 ..... 3,342.28

\$47,756.30

#### DÉBOURSÉS

Par bénéficiaire de feu C. N.  
Turcotte ..... \$ 1,000.00

Par remboursement de contributions..... 6.90

Par Caisse Générale, 5 %..... 167.11

Par Balance au 30 avril 1896. 46,582.29

\$47,756.30

#### RÉSUMÉ

Caisse Dotation. Excédant des recettes sur les déboursés..... \$46,582.29

Caisse Générale. Excédant des recettes sur les déboursés..... 266.84

\$46,849.13

#### PLACEMENTS DES FONDS.

La Fabrique de St-Michel de  
Vaudreuil..... \$ 5,700.00

La Municipalité Scolaire de la  
Cité de Ste-Cunégonde..... 10,000.00

Prêt hypothécaire..... 12,000.00

La Banque Jacques-Cartier (1) .. 19,426.00

Espèces en mains ..... 29.00

47,155.00

Cercles.—Excédant des surplus  
sur les déficits de remises  
effectuées..... 305.87

\$46,849.13

En foi de quoi j'ai signé,

L. J. D. PAPINEAU,  
*Sec.-Gén.*

Montréal, 1er mai 1896.

## NOMINATIONS

Le Président Général a nommé comme son substitut auprès du Cercle St-Bernard, M. W. H. Chapdelaine, N.P.

#### MÉDECIN-EXAMINATEUR

Le Médecin en Chef a ratifié la nomination, faite par le Cercle St-Bernard, de M. J. T. R. Latraverse comme médecin-examinateur.

(1) Sur cette somme il a été prêté depuis cette date, 1er mai, \$16,200 sur garantie hypothécaire.

**Nouveau Cercle**

CERCLE ST-BERNARD, No 103.

Institué à Sorel, comté Richelieu, le 8 juin courant.

Officiers élus :

MM. W. H. Chapdelaine, N.P., S.P.G. ; Rvd M. J. E. Bernard, prés. ; Jos. Pontbriand, vice-prés. ; A. C. Vanasse, sec.-arch. ; J. F. F. Boulais, sec.-fin. ; E. C. Turcotte, trés. ; J. T. R. Latraverse, méd.-exam. ; N. A. Thibaudeau, comm. ; C. D. Pontbriand, int.

**Cautionnements d'Officiers**

Le Président Général a accepté les cautionnements donnés en faveur du Conseil Général par les secrétaires-financiers et les trésoriers ci-après mentionnés, cautionnements approuvés par les Cercles aux dates suivantes :

Titulaires.	Fonctions.	Cercles.	No	Approuvé par Cercles.
E. Martinette..	Sec.-Fin.	De la Beauce.	101	17 mars 96
U. Marcotte...	Trésorier	"	"	17 mars 96
E. C. Turcotte..	"	St-Bernard ..	103	8 juin 96

**Formule**

DEMANDE

St....., le.....189

M.....

*Séc. Gén. Alliance Nationale.*

MONSIEUR,

Vous trouverez ci-adrs ma déclaration solennelle établissant qu mon certificat de dotation est (adité ou détruit).

Je consens et conviens que sur émission par l'Alliance Nationale d'un nouveau certificat de dotation en remplacement de celui qui est ainsi (adité ou détruit) ce dernier sera considéré comme nul et non avenue pour moi et pour mes bénéficiaires.

(Signature)

Province de Québec }  
District de..... } **DECLARATION SOLENNELLE.**

Je soussigné, (*nom, profession, domicile*) déclare solennellement

Que je suis membre participant de l'Alliance Nationale depuis le.....jour du mois de.....

189.., et que j'appartiens au Cercle.....  
No..... de la dite société.

Que je crois sincèrement que mon certificat de dotation (No.....), émis par l'Alliance Nationale, au montant de.....dollars (\$.....) a été (adité, détruit, etc).

Et je fais cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment sous l'empire de l'Acte de la Preuve en Canada, 1893.

Signé et déclaré devant moi }  
à.....le..... }  
jour de.....1896. }

**Cartes de cercles**

No 1—CERCLE ST-JOSEPH, Montréal

Substitut du Prés.-Gén. J. P. Marion, N. P., 334 rue Richmond ; Prés. J. E. A. Martin, 331 Richmond ; Sec.-Arch., O. Bourdon, 201 Versailles ; Sec.-Fin., C. Dallaire, 218 Know ; Méd.-Exm., G. E. Larin, 232 St-Antoine. Réunions, 2e et 4e mercredis, sous-sol église St-Joseph.

No 2—CERCLE MONT-ROYAL, Cité de Ste-Cunégonde

S. P. G., H. Monette, 186 1/2 Quensel ; Prés. Alex. Montbriand, 345 Delisle ; Sec.-Arch., E. A. Grisé, 198 Richelieu ; Sec.-Fin., S. Legault, 164 Quensel ; Méd.-Exm., J. U. Lalonde, 3156 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudi, 8 hrs p. m., 45 Vinet.

No 3—CERCLE BEAUHARNOIS, Beauharnois

S. P. G., J. Deslauriers ; Prés. Alexis Doutré ; Sec.-Arch., P. Parent ; Sec.-Fin., André Leduc, jr ; Méd.-Exm., A. T. Côté. Réunions, 2e et 4e lundis, rue Ellice.

No 4—CERCLE DORVAL, Co. Jacques-Cartier

S. P. G., Benj. Lefebvre ; Prés. J. B. Lefebvre ; Sec.-Arch., Rémi Décaré ; Sec.-Fin., Germain Décaré ; Méd.-Exm., P. A. Valois (Lachine). Réunions, 2e et 4e vendredis, école Dorval.

No 5—CERCLE VILLE-MARIE, Montréal

S. P. G., F. X. Chadillon, 28 Dominion, Ste Cunégonde ; Prés., Raoul Tourangeau, 26 Annie, St Henri ; Sec.-Arch., J. N. Marcell, 1149 St-Jacques ; Sec.-Fin., Joseph Sawyer, 467 St-Antoine, Westmount ; Méd.-Exm., S. J. Girard, 37 St-Antoine. Réunions, 2e et 4e mardi, Bâtisse Banque des Marchands d'Halifax, coin des Seigneurs et Notre-Dame.

No 6—SACRE-OEUR, Montréal

S. P. G., A. C. Dionne, 243 Lafontaine ; Prés., M. Ferras, 483a Dorchester ; Sec.-Arch., A. Jolicoeur, 1088 Ontario ; Sec.-Fin., E. Bouthiller, 200 Amherst ; Méd.-Exm., L. J. Barolet, 1260 Ontario. Réunions, 2e et 4e mercredis, sous-sol église Sacré-Cœur.

No 7—CERCLE STE-ANNE DE BELLEVUE

S. P. G., Am. Charet ; prés., La. Michaud ; sec.-arch., M. C. Bezner ; sec.-fin., A. Lamarche ; méd.-exm., N. F. Cypihot. Réunions, 3e mercredis, 7 1/2 p. m., salle M. C. Bezner.

No 8—CERCLE ST-PIERRE, Montréal

S. P. G., G. Brouillette, 106a Visitation ; prés., J. E. Clément, 363 Berri ; Sec.-Arch., T. Bernard, 1062 St-André ; Sec.-Fin., J. A. Migneault, 243 Dorchester ; Méd.-Exm., F. Jeannotte, 205 Visitation. Réunions, salle Gareau, 119 Maisonneuve 2e et 4e mardi.

No 9—CERCLE STE-GENEVIÈVE, Co Jacques-Cartier

S. P. G., Rvd J. Mallette ; prés., J. B. Meloche ; sec.-arch., Z. St-Pierre ; sec.-fin., T. St-Pierre ; méd.-exam., D. Ladouceur. Réunions, 1er mercredi, à 7 heures p. m., salle J. B. Meloche.

## No 10—CERCLE ST-CHARLES, Montréal

S. P. G., L. N. Delorme, M. D., 347 Centre; Prés., Ov. Corbeil, 191 Centre; Sec.-Arch., N. Belisle, 12 Chateaugay; Sec.-Fin., Chs Duquette, 210 Centre; Méd.-Exm., F. X. Gagnier, 308 Centre. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle St-Charles, sur Island.

## No 12—CERCLE ST HENRI, Cité de St-Henri

S. P. G., H. Dorion, Banque Quebec-Cartier; Prés., W. Blanchard, 136 Ste-Emilie; Sec.-Arch., J. E. Porras, 17 Agnes; Sec.-Fin., P. G. Pojrier, 206 St-Ferdinand; Méd.-Exm., J. A. Archambault, 3597 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudis, sous-sol du Collège St-Henri, No 1 St-Pierre.

## No 14—CERCLE ST-ANDRE, Acton Vale, Co. Bagot

S. P. G., J. E. Marille; Prés., L. Bourgeois; Sec.-Arch., J. M. Bordua; Sec.-Fin., W. H. Campbell; Méd.-Exm., F. H. Daigneau. Réunions, 1er et 3e dimanches, 7 hrs p. m., Hôtel de Ville.

No 16—CERCLE ST-MEDARD, Coteau, Co Soulanges  
Rvd. J. A. Lippé, S. P. G.; Prés., Pierre Doucet; Sec.-Arch., H. R. Smith; Sec.-Fin., L. A. Dumont; Méd.-Exm., J. C. Prieur. Réunions, 4e vendredi chez M. P. Doucet.

## No 17—CERCLE JOLIETTE, Joliette

S. P. G., A. Fontaine; Prés., P. Chevalier; Sec.-Arch., J. P. L. Ducharme; Sec.-Fin., J. A. Guibault; Méd.-Exm., J. C. Bernard. Réunions, 2e et 4e jeudis, salle de l'Institut.

## No 19—CERCLE STE-ELISABETH, Ste-Elisabeth

S. P. G., R. H. Beaulieu; prés., J. A. M. Gadoury; sec.-arch., Eug. Lavallée; sec.-fin., J. N. E. Gélinas; méd.-exam., J. A. Magnan. Réunions, dernier mardi du mois, Ecole du Village.

## No 20—CERCLE ST-VALIER, Québec

Rvd. J. D. Beaudoin, chapelain, S. P. G., H. Moisan, 578 St-Valier; Prés., F. Blouin, sr, 67 Boulevard Langelier; Sec.-Arch., F. Blouin, jr, 653 St-Valier; Sec.-Fin., Alph. Pouliot, 285 St-Joseph; Méd.-Exm., J. A. Maroux, 628 St-Valier. Réunions, Salle Moisan rue St-Valier, 1er et 3e mercredis du mois.

## No 21—CERCLE LAVAL, Québec

S. P. G., D. E. Fournier, 253 St-Joseph; prés., Jean Patoiné, 250 St-Joseph; Sec.-arch., E. Cloutier, 335 St-Jean; Sec.-Fin., J. Cloutier, 395 St-Jean; Méd.-Exm., J. Guegard; Réunions, 1er et 3e jeudis à 8 heures p. m., Salle Patoiné, 250 St-Joseph.

## No 22—CERCLE ST-STANISLAS, Co Beauharnois

S. P. G. et S. F., J. T. Mollere; prés., F. Cardinal; sec.-arch., Geo. Berault; méd.-exam., J. B. Jasmin. Assemblées, dernier vendredi.

## No 24—NOTRE-DAME DE LA GARDE, I. Perrot, C. Vaudreuil

S. P. G., Revd. J. M. Duhamel, curé; Prés., A. Lalonde; Sec. Arch., W. Pilon; Sec.-Fin., J. Daoust; Méd.-Exm., L. N. F. Cypriot. Réunions, 3e jeudis du mois, salle Municipale.

## No 25—CERCLE LAROCQUE, Sherbrooke

S. P. G., C. H. Langlois; prés. Revd. J. A. Lefebvre, curé, Sherbrooke-Est; Sec.-arch., E. Charretier; Sec.-Fin., T. Bélanger; Méd.-Exm., P. Pelletier. Réunions, 215 rue Wellington.

## No 26—CERCLE ST-LOUIS DE TERREBONNE

S. P. G., P. Joubert; Prés., J. Ouimet; Sec.-Arch., J. R. Deschambault; Sec.-Fin. et Méd.-Ex., Ed. Roy.

## No 27—CERCLE STE-THERESE, Co Terrebonne

S. P. G., J. Deschambault; prés., J. A. Duquette; Sec.-arch., H. Caron; Sec.-Fin., Ovide Forget; Méd.-Exm., S. Desjardins. Réunions, 1er dimanches, salle I. Mathieu, 3.30 hrs p.m.

## No 28—CERCLE ST-MARTIN, St-Martin

S. P. G., C. A. Descary, Bord à Plouffe; prés., J. L. Allard; sec.-arch., Jos. Brabant; sec.-fin., P. C. Descotes; méd.-exam., A. E. Lecavallier. Réunions, 2e et dernier dimanches du mois à 11j hrs a. m.

## No 29—CERCLE HOCHELAGA, Montréal

S. P. G., Marc Trottier, 21 Moreau; prés., J. H. Garceau, 164 Desery; Sec.-Arch., C. Dignard, 208 Desery; Sec.-Fin., W. Desjardins, 211 Desery; Méd.-Exm., J. H. Garceau, 188 Desery. Réunions, 2e et 4e mercredis, école des garçons.

## No 30—CERCLE MASCOUCHE, Co L'Assomption

Prés.-Hon. Revd. L. J. Louzon, curé; S. P. G., L. E. Lamarche; Prés., J. I. Brien; Sec.-Arch., J. P. Lamarche; Sec.-Fin., Arth. Vaillancourt; Méd.-Exm., J. O. Potras. Réunions, dernier mardi du mois.

## No 31—CERCLE MONTCALM St-Jacques, Co Montcalm

S. P. G., Wm. Lord; prés., A. Dugas; Sec.-arch., M. Granger, N. P.; Sec.-Fin., A. Melançon; Méd.-Exm., E. G. Courteau; Réunions, dernier dimanche après vêpres à la salle publique.

## No 32—CERCLE PRINCEVILLE, Stanfold, Co Archabaska

1er Prés. Hon. Revd. A. Desaulniers, ptre; 2e Prés. Hon., Revd. C. F. Baillargeon; S. P. G., G. P. Nadeau; Prés., F. E. Poltras; Sec.-arch., C. A. Gauvreau, N. P.; Sec.-Fin., J. Duchesnay; Méd.-Exm., Dr P. A. Brassard. Réunions, dernier dimanche du mois, après vêpres.

## No 33—CERCLE ST-IGNACE, Coteau du Lac, Co Soulanges

S. P. G., Nap. St. Amour; Prés., Denis Martin; Sec.-arch., J. A. Major; Sec.-Fin., Alb. Dauth; Méd.-Exm., Hy. Dauth. Réunions, dernier dimanche du mois, à 3 hr. p. m. Salle publique.

## No 34—CERCLE SALABERRY, Valleyfield

S. P. G., J. B. R. Laplante; Prés., S. Thibodeau; Sec.-arch., M. Chate; Sec.-Fin., Henri Lefebvre; Méd.-Exm., J. T. A. Gauthier. Réunions, 2e et 4e dimanche, salle Monette, rue Ste-Cécile.

## No 36—CERCLE ST-PAUL, Co Hochelaga

S. P. G., Ev. Desparois; Prés., M. J. Godin; Sec.-Arch., G. St-Germain; Sec.-Fin., M. Jodoin; Méd.-Exm., Dr H. Roy. Réunions, 2e et 4e mardis, sous-sol de l'Eglise.

## No 37—CERCLE CONTRECOEUR, Co Verchères

S. P. G. et Méd.-Exm., J. A. Trempe; Prés., A. E. Gervais; Sec.-Arch., Jos. Giard; Sec.-Fin., L. E. Charron. Réunions, 2e et 4e vendredis, manufacture A. E. Gervais.

## No 38—CERCLE STE-JULIENNE, Co Montcalm

S. P. G., Rev. A. Viau; Prés., A. E. Thibaudeau; Sec.-arch., L. Ethier; Sec.-Fin., G. A. Archambault; Méd.-Exm., M. Larose de St-Esprit. Réunions, 4e dimanche, bureau d'Enregistrement.

## No 39—CERCLE MASKINONGE, Maskinongé

S. P. G. et Méd.-Exm., Ls. Th. Caron; Prés., L. G. A. Saucier; Sec.-Arch., U. Lessard; Sec.-Fin., J. B. Er. Magnan. Réunions, le dernier mardi du mois, école No 2 du village.

## No 40—CERCLE PAPINEAUVILLE, Co Ottawa

S. P. G., Henri Bourassa. Prés., L. N. Desjardins; Sec.-Arch., J. H. A. Lauzon; Sec.-Fin., A. S. Lauzon; Méd.-Exm., Dr E. Mackay.

## No 41—CERCLE ST-FELIX, St-Félix de Valois, Co Joliette

S. P. G., Noé Gard; Prés. et Méd.-Exm., G. DesRosiers; Sec.-Arch., H. Ducharme; Sec.-Fin., H. Lavallée. Réunions, dernier dimanche du mois, chez Dr DesRosiers.

## No 42—CERCLE ST-VINCENT, Montréal

S. P. G., J. Lésperance, 280 Fullum; prés., J. E. Lachapelle, N. P., 716 Ste-Catherine; sec.-arch., H. Faquet, 164 Fullum; sec.-fin., J. A. Berthiaume, 88 Dufresne; méd.-exam., F. Lefils, 751 Ste-Catherine. Réunions, dernier jeudis, salle Frontenac, rue Notre-Dame.

## No 44—CERCLE ST LOUIS, Montréal

S. P. G., Jos. Contant, 1475 Notre-Dame; prés., Jos. Lambert, 337 Berri; sec.-arch., E. Dumont, 702 Amherst; sec.-fin., G. Monette, 76 St-Jacques; méd.-exam., G. T. Moreau, 858 St-Denis. Réunions, 1er et 3e mercredis du mois, No 502 Cadieux.

## No 45—CERCLE STE-MARTINE, Co Chateauguay

S. P. G., Ed. McGowan; prés., I. Laberge; sec.-arch., A. McGowan; sec.-fin., H. Prud'homme; méd.-exam., T. A. Demers. Réunions, dernier samedi du mois.

## No 46—CERCLE RIGAUD, Co Vaudreuil

S. P. G., J. H. Bastien; prés., Revd. N. E. Demers, ptre, curé; Sec.-arch., A. Bélanger; Sec.-Fin., Jules A. Desjardins; méd.-exam., J. H. Bastien. Réunions, le dernier dimanche du mois, au bureau de Jules A. Desjardins.

## No 47—ST-EPHREM, Co Bagot

S. P. G., David Lemay; Prés., A. Gauthier; Sec.-arch., P. Fafard; Sec.-Fin., D. Chicoine. Réunions, 1er et 3e mercredis, le soir.

## No 50—ST-GUILAUME, Co Yamaska

S. P. G., M. Ovide Martin; prés., J. B. Archambault; sec.-arch., Z. Beauregard; sec.-fin., A. J. Allaire; méd.-exam., J. B. Archambault. Réunions: 3e dimanche, à 7 heures du soir, salle Millette.

## No 51—CERCLE YAMASKA, Co Yamaska

S. P. G., E. Roberge; prés., R. P. Parenteau; Sec.-arch., Willie Lassalle; Sec.-Fin., Ls. Veronneau, N. P.; Méd.-Exm., P. Bergeron. Réunions, le dernier samedi du mois, salle de M. L. A. Plante.

## No 53—CERCLE JEANNE D'ARC, Montréal

S. P. G., E. Sauvageau, 1337 Ste-Catherine; prés., J. H. Hamelin, 274 St-André; sec.-arch., J. N. Duhamel, 123 Visitation; sec.-fin., A. Bergeron, 4 Visitation; méd.-exam., C. A. Daigle, 98 Visitation. Réunions, 1er et 3e jundi, Salle St-Pierre, 1079 de Montigny.

No 54—CERCLE ST-JEAN CHRYSOSTOME, Co Chateauguay  
S. P. G., J. B. Dumouchel; Prés., La. Ste-Marie; Sec.-arch.,  
A. Payant; Sec.-Fin., Tref. Hebert; Méd.-Exm., A. J. Toupin.  
Réunions, dernier jeudi du mois, salle du Conseil.

No 58—CERCLE STE-JUSTINE, Comte de Vandreuil.  
S. P. G., Révd M. O. Dufault; Prés., J. Conville; Sec.-arch.,  
D. Ménard; Sec.-Fin., J. St-Denis; Méd.-Exm., H. Cholette,  
M. D., M. P. Réunions, dernier dimanche du mois, chez M. N.  
Bedard.

No 59—CERCLE ST-CUTHBERT, Co Berthier  
Prés. Hon. Révd. A. Brien, ptre, curé; S. P. G., J. Grégoire;  
Prés., U. Courchesne; Sec.-arch., P. Rondeau, N. P.; Sec.-Fin.,  
L. P. A. Roberge; Méd.-Exm., Chs. Desorcy. Réunions, 1er et  
4e mercredis, bureau de M. P. Rondeau, N. P.

No 60—CERCLE SOULANGES, Les Cèdres.  
S. P. G., J. O. Cuillierier; prés., Ed. Dumesnil; sec.-arch., Jean  
Tremblay; sec.-fin., Geo. Sauvé; méd.-exam., Nod. Roberge.  
Réunions, dernier vendredi du mois, salle Cuillierier.

No 61—CERCLE MAISONNEUVE, Montréal  
S. P. G., P. O. Lasalle, 745 Lafontaine; Prés., F. X. Roy, 97  
St-Jacques; Sec.-arch., L. P. Fortin, 137 Ste-Elizabeth; Sec.-  
Fin., J. E. Delcourt, 97 St-Jacques; Méd.-Exm., F. L. Sylvestre,  
1119 Ontario. Réunions, les 1er et 3e vendredis, salle St-Pierre,  
1079 rue de Montigny (ci-devant Mignonne).

No 64—CERCLE NOTRE-DAME DE HULL, Co d'Ottawa  
S. P. G., D. Simon; prés., P. Th. Desjardins; Sec.-arch., Hor.  
Pitre; Sec.-Fin., T. P. Sabourin; Méd.-Exm., Jos. Beaudin.  
Réunions, 2e et 4e vendredis, salle Chartron, enseigne rue  
Pont et Charles.

No 65—ST-FRS-XAVIER, l'Epiphanie, Co l'Assomption  
S. P. G. et sec.-fin., Téléphone Mercier; prés., Jos. Lamarche;  
sec.-arch., Geo. Pelletier; méd.-exam., I. Ethier. Réunions, der-  
nier dimanche du mois, chez M. J. Riopel, trésorier.

No 66—LAPRAIRIE, Co Laprairie  
S. P. G., Rvd J. A. Larose; prés., J. B. J. Brassard, M. D.; sec.-  
arch., E. Cardinal; sec.-fin., A. F. Grosdin; méd.-exam., S. A.  
Léngtin. Réunions, 4e lundi du mois.

No 67—CERCLE ST-HYACINTHE, St-Hyacinthe  
S. P. G., J. A. Letellier; prés., Emile Ostigny, M. D.; Sec.-  
arch., P. H. Sauvé; Sec.-Fin., L. A. Breton; Méd.-Exm., L.  
V. Benoit. Réunions, 1er et 3e jeudis, 197 rue Cascades.

No 69—CERCLE ST-GEORGES, Maisonneuve  
S. P. G., M. Aug. Charest; prés., J. O. Martineau; sec.-arch.,  
H. A. Gendron; sec.-fin., Révd G. M. LeFalleur; méd.-exam.,  
P. Lussier.

No 73—CERCLE CHARLEMAGNE, Mile-End.  
S. P. G., M. Auzias Turenne, Outremont; prés., G. de G. Langue-  
doc, Outremont; sec.-arch., L. G. Beaubien, Outremont; sec.-fin.,  
Léon Hugny, 692 St-Christophe, Montréal; méd.-exam., A. Dage-  
nais, 1410 St-Denis, Montréal. Réunions, 1er vendredi de chaque  
mois, salle Municipale du Mile-End.

No 79—CERCLE BOURGET, Montréal  
S. P. G., J. A. Martin, 123 St-Christophe; prés., L. G. Lapointe,  
47 Craig; sec.-arch., J. S. Tisdale, 176B Beaudry; sec.-fin., P. Gau-  
thier, 71 Champlain; méd.-exam., C. A. Daigle, 98 Visitation. Ré-  
unions, 2e et 4e jeudis, salle Gareau, rue Maisonneuve, à 8 h. p.m.

A. C. DECARY, L.L.L.  
Résid. 408 St. Antoine.

J. A. BRUNET, L.L.L.B.  
Résid. 88 Cathédrale.

## DECARY & BRUNET

NOTAIRES ET COMMISSAIRES

Dépositaires du Notariat de f-u E. McINTOSH, N.P.  
Argent à prêter sur hypothèque.

1938 RUE NOTRE-DAME

(Membres fondateurs de l'Alliance Nationale.) TEL. BELL, 1836.

## F. G. CREPEAU,

NOTAIRE PUBLIC,

156 RUE VISITATION.

Ci-devant Substitut du Cercle St-Pierre, No. 8, de  
l'Alliance Nationale.

## MAGASIN DU PEUPLE.

J. A. A. OUIMET

MARCHAND DE CHAUSSURES

No. 1107 RUE ONTARIO, MONTREAL.

Spécialité de Chaussures importées.  
Une visite est sollicitée.

(Membre de l'Alliance.)

## CHARLES PERRAULT & FILS,

ENTREPRENEURS DE

## POMPES FUNEBRES.

1106 RUE ONTARIO.  
Succursale,—1285 RUE ONTARIO.

C. PERRAULT.  
Membre de l'Alliance Nationale. } Tel. Bell, 6420.

Travaux Publics et Municipaux, Aqueducs, Ponts en Fer, &c.

E. L. de la Vallée & Cie.

INGENIEUR - ENTREPRENEUR

Bureau Poste, B. 1889. } 17 Cote de la Place d'Armes  
Téléphone Bell, 1480. } MONTREAL.

(E. L. de la Vallée, fondateur de L'Alliance Nationale.)

S. BEAUDIN, C. R. J. T. CARDINAL, L. L. B.  
L. J. LORANGER, L. L. L.

## BEAUDIN, CARDINAL & LORANGER

. . . Avocats . . .

1598 RUE NOTRE-DAME.

(S. Beaudin & J. T. Cardinal, membres fondateurs de l'Alliance.)

*Cartes de Visite, Monogrammes,  
Armoiries, etc., gravés  
et imprimés.*

## CHARLES TISON

GRAVEUR

— SUR —

Or, Argent, Cuivre et Acier

1630 NOTRE-DAME

MONTREAL.

*Enseignes en Cuirre,  
Sceaux pour Notaires et Sociétés.*

(Membre du Cercle St. Louis).